



Le public Primo-Arrivants Contrat d'Intégration Républicaine CIR PA CIR*1 2019

I. Niveau national et régional Auvergne-Rhône-Alpes *(Chiffres ministère de l'intérieur janvier 2019 et DT OFII 2019 Grenoble, Lyon, Auvergne)*

Au niveau national, 100 000 ressortissants étrangers ont signé un CIR, les Bénéficiaires d'une protection internationale ont représenté un peu plus de **25% de ces signataires**
En Auvergne-Rhône-Alpes, 9032 CIR ont été signés.

2. Dans le 74 *(DT OFII 2019 Grenoble, Lyon, Auvergne)*

Le département de la **Haute-Savoie** est le 3ème département après le Rhône et l'Isère d'accueil de ce public avec **1041 CIR signés.**

Lors de l'évaluation initiale à l'Office Français Immigration Intégration **OFII** :
48,8% des personnes ont bénéficié d'un parcours de formation linguistique prescrit obligatoire **pour atteindre le niveau A1 du CECRL*2, 51,2%** ont eu une **attestation de Dispense de Formation Linguistique *3**

2.1 Les bassins emplois/formations 74 concernés

Bassin emploi/formation	CIR Signés	%
Annecy Usse et Bornes	347	33,5%
Faucigny Mont Blanc	232	22%
Genevois	333	32%
Chablais	129	12,5%
TOTAL 74	1041	100%

2.2 Le niveau scolaire dans la langue maternelle du public

Niveau scolaire	74	ARA
Non scolarisé - Primaire - Sans diplôme	10%	18,5 %
Secondaire - Diplôme national du brevet	5%	4,5 %
Secondaire – Sans diplôme – secondaire CAP / BEP	27,5%	28%
Secondaire - Bac général, technologique, professionnel	19,5%	15%
Supérieur – Sans Diplôme - BAC+2 (DUT ; BTS ; DEUG...), +3, +4 et plus	38%(4% SD)	34%(3% SD)

Les 2/3 des primo-arrivants CIR résident sur les bassins d'emploi/formation d'Annecy-Usses Bornes et du Genevois.

Globalement, la population PA CIR accueillie dans le 74 est plus qualifiée qu'au niveau régional (**57,5%** contre **49%** en ARA)

Néanmoins 10% des PA CIR 74 ne maîtrisent pas les savoirs de base dans leur langue maternelle dont 5% relève d'une problématique d'alphabétisation.

Et, 5% qui relèvent d'un niveau collège dans leur langue maternelle (Diplôme National Brevet). Ce niveau correspond au bagage de fin de scolarité obligatoire en France.

*1 – Définition du public Primo-Arrivant CIR : Ressortissants de pays tiers (hors CEE), signataires depuis moins de 5 ans du Contrat d'Accueil de d'Intégration CAI ou Contrat d'Intégration Républicaine CIR (loi n° 2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France). Les publics cibles incluent les réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire signataires)

*2 - Le **Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues - CECRL**: est un document publié par le conseil de l'Europe en 2001, qui définit les niveaux de maîtrise d'une langue étrangère en fonction de savoir-faire dans différents domaines de compétences. Il détermine 6 niveaux : A1 et A2, B1 et, B2, C1 et C2.

- La Formation Linguistique visant le niveau A1 est obligatoire pour les signataires du CIR* ayant un niveau linguistique inférieur au niveau A1 du CECRL lors de l'évaluation initiale.

Consulter la fiche CRIA 74 : <http://parlera.fr/wp/wp-content/uploads/2019/04/Le-CIR-r%C3%A9nov%C3%A9-2019-2.pdf>

Télécharger le CECRL : <https://rm.coe.int/16802fc3a8>

Télécharger la grille synthétique des premiers niveaux de langue (du A1.1 au B2) : http://parlera.fr/wp/wp-content/uploads/2019/06/FR_2019_Grille-synth%C3%A9tique-1ers-niveaux-du-CECRL-A-B.pdf

*3 – l'**Attestation de Dispense de Formation Linguistique** atteste que le niveau A1 du CECRL est acquis